

INTRODUCTION

- Nous n'approuvons pas le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, pour la raison suivante : nos questions écrites n'y ont pas été retranscrites ; seules vos réponses l'ont été.
- Cette pratique, est non démocratique car
 - o elle ne permet pas aux citoyens d'avoir connaissance des questions que nous avons soulevés et souhaité partager en conseil
 - o elle cache aux citoyens le fait, que vous n'avez pas réellement répondu à notre question, mais que vous avez plutôt saisi l'opportunité pour faire un discours personnel sur le sujet que nous avons évoqué ; nous savons que c'est l'usage, et que nombre de politiques utilisent cette technique ; mais notre souhait, est bien qu'à notre échelle locale genassienne on réussisse à faire de la politique autrement et en toute transparence.
- Nous demandons pour approuver ce compte-rendu, que nos questions soient écrites dans leur intégralité
- Nous demandons aussi que nos interventions soient retranscrites dans le compte-rendu. A noter, qu'au sein de la CCEL, vous avez exprimé à travers vos adjoints la même demande, ie que les interventions soient fidèlement retransmises dans le CR, ce que le président a accepté. Pourquoi ne faites vous pas à Genas ce que vous demandez à la CCEL ?
- Pour ces raisons, et pour permettre une transparence aux citoyens, nous avons décidé, comme quiconque en a le droit d'enregistrer désormais les conseils municipaux.
- Nous espérons aussi, que cela nous permettra à tous d'être exemplaire dans nos échanges, et nos écoutes mutuelles ; et que cela contribuera à installer dans ce lieu la sérénité attendue par les élus et le public.

2016.02.06 Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant Christiane BRUN

Brigitte Jouan et moi-même avons participé à la commission de l'Axe 2, vendredi 15 avril, organisée par Mme Brun.

Sur la forme, nous nous félicitons de l'écoute et des échanges qui ont eu lieu pendant cette commission. Nous regrettons, et nous le soulignerons à chaque fois, qu'aucun document nous ait été communiqué à l'avance, malgré notre demande explicite par courrier (fin 2015) et par mail. Qu'aucun document n'ait été communiqué en séance, ni même projeté. Cette façon de fonctionner, tant dans les entreprises que dans les municipalités, est selon nous indispensable pour permettre un travail participatif de qualité.

Nous regrettons qu'aucun membre de la commission Axe 2 d'Unis Pour Genas, n'ait pu être associé aux travaux amont, et qu'aucune version intermédiaire n'ait été présentée et discutée. D'autant plus que Mme Jouan, ancien médecin PMI ; est une professionnelle reconnue du sujet. Nous regrettons également que les éléments chiffrés de l'étude ; qui auraient pu nous permettre de valider le bien-fondé de l'étude et des conclusions, ne nous ait pas été communiqués.

Sur le fond, nous approuvons complètement la décision de remise en place de deux commissions d'admission par an, afin de mieux coller aux besoins des genassiens et au contexte économique. Et réitérons nos félicitations en ce qui concerne la mise en place de l'accueil d'urgence en soirée, que d'autres villes vont nous envier.

Concernant la diminution des créneaux horaire le soir pour certaines crèches (18h à la place de 18h30) ; la fermeture la 4^{ème} semaine du mois d'août ; et la suppression de la passerelle avec les écoles ; nous avons perçu un souci de réduire les coûts de fonctionnement, avec le souci de pénaliser cependant à minima les parents et les enfants. Nous avons compris que l'étude avait été faite en s'appuyant principalement sur les créneaux des parents déjà bénéficiaires du service de crèche à Genas. Nous avons soulevé en commission, qu'associer dans les futures études, également certains autres parents qui ont abandonné l'idée de ce mode de garde, du fait d'horaires inadaptés avec leur activité, seraient intéressant.

« Est-ce qu'un système permettant d'enregistrer les attentes initiales des parents (ex : je souhaiterais que mon enfant soit gardé de 13h à 19h à Calin Cadou) existe déjà ? Si ce n'est le cas peut-il être mis en place ? Avons-nous notamment la garantie qu'il sera possible, de revenir à des plages horaires jusqu'à 18h30, pour d'autres crèches que Les Petit Quenotte, si le besoin est remonté ? »

**2016.02.16 Demande de subventions : Salle du Conseil municipal - Salle des mariages - Agenda d'Accessibilité
Programme Nathalie THEVENON**

La délibération nous montre que certains éléments du cahier des charges pour la salle du conseil municipal sont déjà précis « panneaux d'ébénisterie, mobilier design, tissus et toiles tendues de qualité, luminaires contemporains à faible consommation sur variation pour moduler l'éclairage... »

Un groupe d'opposition, par nature a une position et un rôle particulier, et exprimera probablement des besoins complémentaires,

- comme par exemple celui d'imaginer un lieu, où tous les conseillers peuvent voir les projections écrans sans risquer de prendre un torticolis.
- Comme par exemple la définition d'une configuration plus moderne, adopté par nombre de communes, où le maire et les adjoints, ne sont pas sur une estrade, mais à la même hauteur que les autres élus, afin de favoriser l'échange.
- Comme par exemple, une salle mettant à disposition un accès Wifi (accès internet sans fil), pour accéder facilement aux mails (en lien avec le conseil municipal et à sa préparation) stockés dans nos boîtes mails
- Comme par exemple un lieu pour une Caméra permettant de rediffuser en direct le conseil, et associer, ainsi un plus grand nombre de citoyens, notamment la jeune population.

« Puis-je avoir la garantie, qu'en tant que responsable du seul groupe d'opposition, je serai associé, à minima interviewé, pour remonter officiellement notre besoin, notre vision ? » .

A noter, soyons réaliste & optimiste, nous associer au plus tôt aura également l'avantage d'éviter des dépenses supplémentaires au contribuable, lorsqu'en 2020, le groupe Unis Pour Genas deviendra le groupe majoritaire.

Agenda d' Accessibilité Programme :

Une demande de subventions pour la Salle du Conseil Municipal et la Salle de Mariage est faite dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé. C'est pour nous, un très bon point. En effet ces accès serviront, aux personnes en chaise roulante, mais également aux personnes ayant du mal à se déplacer temporairement ou définitivement, situation qui peut nous arriver à tout un chacun. Ces accès seront également appréciés par les parents et assistantes maternelle avec des poussettes

Nous en profitons, pour vous soumettre de nouveau la question posée en réunion publique, puis en conseil municipal fin 2015,

« Pouvez-vous nous garantir, que les projets sur la rénovation des infrastructures sportives (Halle des Sport, salles Marcel Gonzales...), l'accessibilité à l'ensemble des salles est bien prévue ? » Je pense notamment à l'accès au dojo qui n'avait pas été envisagé, alors que les personnes ayant du mal à se déplacer sont souvent les premières à avoir besoin de pratiquer un art martial, pour se défendre mais aussi s'épanouir malgré leur handicap, leur maladie.